

## DE PIERRE JARLIER

SÉNATEUR DU CANTAL



### Édito

*Des élections sénatoriales aux résultats des présidentielles, la vie politique de notre pays a connu une mutation forte. En effet, en septembre dernier, le Sénat a donné l'exemple d'une assemblée renouvelée, rajeunie et féminisée. De même, les 21 avril et 4 mai derniers, les électrices et les électeurs, ont adressé un message de mécontentement et parfois de détresse à la classe politique, puis leur attachement profond aux valeurs de notre République, en votant massivement pour Jacques Chirac. Face à ces interrogations, la modernisation de la vie publique s'impose aujourd'hui plus que jamais. Car, si nous voulons réconcilier la population avec l'action publique, un vaste élan de renouveau politique est désormais nécessaire. La période de changement dans laquelle nous entrons peut aussi constituer une opportunité pour notre département qui, malgré ses atouts incontestables, est touché par une crise agricole et une désertification sans précédent. Notre mobilisation collective en faveur d'un vrai projet concerté et partagé pour le Cantal, ou encore la reconnaissance de la spécificité de nos zones de montagne, tant au plan français qu'europpéen, avec l'appui de la mission parlementaire du Sénat, sont autant d'espoirs pour nous tous. Mais pour tout cela, la proximité, la sincérité et l'écoute, doivent guider notre action quotidienne loin des attitudes partisans trop parisiennes ou encore des promesses inconsidérées. C'est le sens de mon engagement à vos côtés dans l'action que je mène ici dans le Cantal ou à Paris et cette nouvelle lettre veut en être le témoin à votre attention.*

Pierre Jarlier

### POUR UNE DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

**L**e texte, promulgué le 27 février, bénéficie de nombreux amendements d'origine sénatoriale, issus notamment de la Commission des Lois, à laquelle appartient Pierre Jarlier. Revalorisation du statut de l'élu et décentralisation sont ses deux axes forts. L'amélioration du statut de l'élu s'inspire de la proposition de loi sénatoriale du même titre déposée par le groupe de l'Union Centriste et examinée en janvier par le Sénat. Les dispositions élaborées par la commission mixte paritaire, permettent à l'élu de bénéficier d'une formation en cours de mandat, d'indemnités de fonction revalorisées, d'une meilleure protection sociale et de garanties à l'issue de son mandat. Par ailleurs, si le pouvoir de décision des élus au suffrage universel reste intact, un espace à l'opposition est réservé dans les publications périodiques des communes de plus de 3500 habitants. En matière de

décentralisation, les régions bénéficient d'un transfert des compétences de l'Etat, notamment en matière d'aides directes aux entreprises, de tourisme, de protection de l'environnement et de formation professionnelle. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), peuvent désormais recruter un ou plusieurs gardes champêtres, qui restent placés sous l'autorité du maire de la commune où ils exerceront leurs fonctions dans les mêmes conditions. A la demande des maires de plusieurs communes, un EPCI peut également recruter un ou plusieurs agents de police. Enfin, le département dispose de la majorité des sièges des conseils d'administration des services d'incendie et de secours (SDIS). Les sénateurs ont voulu que l'intégralité de leur financement soit transférée au département en 2006, la participation des communes et des EPCI étant gelée à son niveau de 2005.

### LE SÉNAT AU CŒUR D'UNE VIE PUBLIQUE MODERNISÉE

**R**enouvellement, rajeunissement, féminisation, caractérisent le scrutin du 23 septembre 2001. Ces élections augmentent les sièges pourvus à la proportionnelle et appliquent la loi sur la parité. Désormais, le Sénat affirme son rôle dans la modernisation de la vie publique. Pierre JARLIER demeure l'un des 10 sénateurs les plus jeunes parmi les 321 élus de la Haute Assemblée qui compte 60 nouveaux élus et 35 femmes. Le groupe de l'Union Centriste, auquel il

appartient, passe de 51 à 53 sièges. Six sont pourvus par des femmes et notamment par la sénatrice Valérie Létard, (Nord) qui succède à Pierre JARLIER en tant que benjamine du groupe. Autour de Christian Poncelet, réélu à la Présidence de la Haute Assemblée, les sénateurs poursuivent un double objectif : réaffirmer la vocation du Sénat en tant que représentant privilégié des collectivités territoriales et le moderniser au travers notamment d'un groupe d'étude sur la rénovation de l'institution sénatoriale.

## L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM) EN HAUTE-LOIRE

C'EST EN HAUTE-LOIRE, À L'OCCASION DU 17<sup>E</sup> CONGRÈS DE L'A.N.E.M QUE PIERRE JARLIER A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE CETTE ASSOCIATION CRÉÉE EN 1984 DANS LA DYNAMIQUE DE LA LOI MONTAGNE.

**L'**ANEM est un outil de **service et de veille législative et réglementaire** en faveur des populations et des élus des territoires de montagne. C'est également la première manifestation concrète du rapprochement entre les parlementaires, toutes tendances politiques

confondues, pour travailler ensemble au service de la montagne. Elle regroupe près de 4100 communes (sur 6000 communes de montagne), **240 parlementaires, 42 conseils généraux et 10 Conseils régionaux** ainsi que tous les **massifs de montagne**. **Au cours des débats, le sénateur est intervenu**

**sur la crise agricole qui frappe de plein fouet les zones de montagnes.** A cette occasion, et en présence des représentants des organisations agricoles, il a fait adopter à l'unanimité une motion en faveur de l'agriculture de montagne qui a été adressée au Gouvernement.

### LA MISSION PARLEMENTAIRE MONTAGNE DANS LE CANTAL



Les 4 et 5 avril, le Massif central, la Lozère et le Cantal ont été les

premières étapes du Tour de France de la délégation sénatoriale de la mission interparlementaire. Une réunion a été organisée par l'A.N.E.M et par l'AMF 15 pour recueillir le point de vue des élus cantaliens. La délégation a également procédé à l'audition des services de l'Etat, des élus, des acteurs socio-économiques, avant de rencontrer le Président du Conseil général et une délégation de conseillers généraux. Les sénateurs ont également visité la coopérative de Valuéjols avant d'engager un débat avec des représentants des filières qualité du Cantal. Ils ont ensuite rencontré une délégation de la communauté de communes du pays de Murat à Chalinargues pour évoquer les problèmes spécifiques à la forêt et au Parc Régional des Volcans d'Auvergne.

## LE SÉNAT SE MOBILISE POUR LA MONTAGNE

A L'INITIATIVE DE PIERRE JARLIER ET DES MEMBRES DU GROUPE MONTAGNE DU SÉNAT, LE SÉNAT A CRÉÉ UNE MISSION D'INFORMATION CHARGÉE DE DRESSER LE BILAN DE LA POLITIQUE DE LA MONTAGNE CENTRÉ SUR L'APPLICATION ET L'AVENIR DE LA LOI MONTAGNE DU 9 JANVIER 1985.

**C**e texte a initié une **politique différenciée en faveur des zones de montagne**. Cependant, après 17 ans d'existence, il a perdu progressivement sa lisibilité et une partie de son contenu, au fur et à mesure de l'application de nouveaux textes tels que la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (93), la **loi Voynet** relative à l'aménagement du territoire (99), la **loi Chevènement** relative à la coopération intercommunale (99) ou encore la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2000). La mission d'information formulera des propositions concrètes à l'automne prochain, pour **consolider la situation préoccupante des zones de montagne**, soumises à de forts handicaps naturels et fragilisées par des pertes démographiques conséquentes aggravées par une crise agricole sans précédent. Constituée de 28 sénateurs de toutes sensibilités politiques, dont 5 du Massif Central -Pierre Jarlier et Roger

Besse (Cantal), Jacques Blanc (Lozère) Jean Boyer (Haute-Loire) et Michelle André (Puy de Dôme)- elle mobilise les Commissions des Finances, des Lois, des Affaires Economiques et des Affaires Etrangères du Sénat.



## RENFORCER LES MOYENS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

AU COURS DE L'EXAMEN DE LA LOI DE FINANCES 2001, PIERRE JARLIER A FAIT ADOPTER UN AMENDEMENT RENFORÇANT LES MOYENS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) DE MOINS DE 3500 HABITANTS AYANT OPTÉ POUR LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU).

**M**adame Florence Parly, secrétaire d'Etat au Budget, a estimé que ces amendements se justifiaient notamment *"dans certaines configurations géographiques de montagne concernant des territoires enclavés peu denses mais cohérents"*. Pourront donc bénéficier de la

Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée (DGF), **les communautés de communes qui ont une population inférieure à 3500 habitants, qui sont situées en zone de revitalisation rurale de montagne et qui comprennent au moins dix communes dont un chef lieu de**

**canton ou la totalité des communes d'un canton.** Ces amendements renforcent les moyens des petites communautés de communes par une augmentation significative de leur DGF bonifiée qui passe en moyenne de 129 francs à 177 francs par habitant.

## L'ACTIVITE DU SENAT SOUS LA XI<sup>e</sup> LEGISLATURE

DU 12 JUIN 1997 AU 21 FÉVRIER 2002, LE PARLEMENT, AU TERME D'UN TRAVAIL LÉGISLATIF INTENSE, A DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ 225 LOIS EN CINQ ANS DONT 81 D'ORIGINE PARLEMENTAIRE.

Cette XI<sup>e</sup> législature s'inscrit dans le cadre des évolutions majeures de la France sur le plan national (quinquennat, parité, cumul des mandats) européen (traité de Nice, droit de vote des citoyens de l'UE aux élections municipales) ou encore technologique (signature électronique et Nouvelles Régulations Economiques). Durant cette période, le Sénat a consolidé son rôle dans la vie parlementaire. 28 lois d'origine sénatoriale ont été votées, soit **une loi sur huit** malgré la situation délicate liée à la cohabitation. Par ailleurs, plus de la moitié des amendements de la Haute Assemblée ont été retenus par les députés et 2/3 des textes ont pu ainsi être adoptés en



DEPUIS 3 ANS, PIERRE JARLIER A RAPPORTÉ PLUSIEURS PROJETS DE LOI EN SÉANCE PUBLIQUE DU SÉNAT AU NOM DE LA COMMISSION DES LOIS

termes identiques. Ce **bicamérisme** actif s'accompagne d'un investissement prioritaire du Sénat dans les débats relatifs aux **collectivités locales et à la décentralisation**, (EPCI, sociétés d'économie mixte). La suspension actuelle n'empêche pas le Sénat, qui est une assemblée parlementaire permanente, de poursuivre le contrôle du Gouvernement au moyen, notamment, de questions écrites, et d'entreprendre des recherches précises au sujet des problèmes d'actualité, dans le cadre **d'une commission d'enquête** sur "la délinquance des mineurs" et de **missions d'information** sur "la politique de la montagne", "l'économie agricole et alimentaire" et "l'avenir de l'élevage".

## LOI D'ORIENTATION SUR LA FORÊT

LE 27 JUIN 2001, L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SÉNAT ONT FINALEMENT ADOPTÉ EN DES TERMES IDENTIQUES, CE PROJET DE LOI DONT L'URGENCE N'A CESSÉ D'ÊTRE SOULIGNÉE PAR PIERRE JARLIER DEPUIS LA TEMPÊTE DE DÉCEMBRE 1999.

Lors du débat en séance publique, Pierre Jarlier a insisté sur l'importance de la contractualisation, des moyens financiers et du guichet unique dans les **chartes de territoire forestier**. Il a aussi souligné la nécessité d'**encadrer** sur les plans juridique, social et fiscal l'**activité de l'agriculteur en forêt**, au travers des CTE. La formation aux métiers de la forêt doit aussi être adaptée à sa multifonctionnalité, désormais reconnue au sein de la politique forestière et faire l'objet d'une concertation avec les organisations professionnelles. D'autre part, le sénateur du Cantal s'est opposé à la **réintroduction de la taxe de**

**défrichement** (amendement retenu par l'Assemblée). Devant l'absence de mesures favorables à l'investissement en forêt qui gêne la restructuration financière de la filière, Pierre Jarlier a soutenu la **création d'un fonds d'épargne forêt** proposée par le Sénat. L'Assemblée Nationale n'a retenu que la possibilité de réductions d'impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises découlant de l'acquisition de terrains en nature, de bois ou de terrains nus à boiser, de l'acquisition ou la souscription de parts d'intérêt de groupements forestiers ou de parts de sociétés d'épargne forestière.



### AIDES AUX PETITES PARCELLES FORESTIÈRES

Pierre Jarlier est intervenu en faveur des **petits propriétaires forestiers cantaliens écartés du dispositif d'aides publiques** prévoyant un soutien au nettoyage et au reboisement pour une **surface minimale d'au moins un hectare d'un seul tenant**. En réponse, le ministre de l'agriculture, a rappelé l'impossibilité de dérogation à la surface minimale mais a néanmoins précisé que le **regroupement des dossiers** de demande permettrait de bénéficier de ces aides.

#### PIERRE JARLIER A ÉTÉ ÉLU

- membre du groupe d'information sur l'Afghanistan le 24 octobre 2001
- vice-président du groupe interparlementaire France/Espagne le 23 janvier 2002

## BRÈVES

### A.P.A.

800.000 personnes âgées vont bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Mais les départements devront assumer seuls le financement de ce nouveau dispositif (15 à 17 milliards de FF en 2002)..

### Sécurité quotidienne

Le maire s'associe au Préfet pour les actions de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité. Il peut isoler ou euthanasier un animal dangereux. **Les raves parties devront faire l'objet d'une déclaration auprès du Préfet.**

### La Corse

Le droit à l'expérimentation en matière de décentralisation a été reconnu en Corse. Il pourrait aussi répondre aux préoccupations spécifiques et aux handicaps des régions rurales montagneuses et serait par conséquent particulièrement adapté à l'Auvergne.

### Génocide arménien

A l'issue d'une longue séance publique, Pierre JARLIER a voté la reconnaissance officielle du génocide arménien qui provoqua le massacre et la déportation de 1,5 million d'Arméniens en 1915.

## Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Economiques et Financier (MURCEF)

*Pierre Jarlier a été désigné rapporteur pour avis de la Commission des Lois lors de l'examen du M.U.R.C.E.F au Sénat. Dans son rapport, il a défendu la simplification et la modernisation des marchés publics.*

Le texte, promulgué le 11 décembre 2001, harmonise le régime juridique de l'ingénierie publique avec le droit communautaire de la concurrence. Il unifie le contentieux des marchés publics au profit du juge administratif et complète la définition de la délégation de service public. Ce projet de loi précise également que les marchés publics, passés sans formalité préalable en raison d'un **montant inférieur à 90 000 euros**, ne sont pas soumis à l'obligation de transmission au Préfet pour acquérir leur caractère exécutoire. Mais cette exclusion ne concerne que les conventions relatives à ces marchés et non la délibération du conseil municipal ou la décision du maire prise par délégation du conseil municipal de passer un marché sans formalité préalable.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS JEUNES

LE CANTAL, QUI A CRÉÉ 835 EMPLOIS JEUNES DEPUIS 1997, BÉNÉFICIE AUJOURD'HUI DES MESURES DE PÉRENNITÉ ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT À LA SUITE D'UNE FORTE MOBILISATION PARLEMENTAIRE.

**E**n réponse à une question écrite de Pierre JARLIER, le ministère de l'emploi et de la solidarité a confirmé trois mesures de consolidation. Des activités associatives ayant besoin d'aides complémentaires bénéficient de **l'épargne consolidée** (report sur une période complémentaire de 3 ans d'une partie de l'aide initiale assortie d'une prime de consolidation de 15 245 euros) ou de **conventions pluriannuelles** (d'une durée de 3 ans, d'un montant modulable par poste de 10 671,44 euros par an en moyenne). Par ailleurs, l'appui à certaines collectivités locales, notamment les communes à faibles ressources et à



fortes charges, inscrites dans des politiques territoriales prioritaires (dont les zones de revitalisation rurale) se traduit par **une aide** à la nouvelle activité d'une durée de 3 ans sur une base moyenne de 7620,25 euros par an.

Par questions écrites ou orales au Gouvernement, Pierre JARLIER fait remonter les interrogations des élus concernant l'application des lois, les nouvelles réglementations mais aussi la suppression des services publics. De nombreuses questions ont déjà été posées, notamment en séance au Sénat, sur la crise agricole, la forêt, les délais de paiement dans les marchés publics, la construction en montagne, les difficultés d'obtention pour les personnes âgées de la protection complémentaire dans la cadre de la CMU, la taxe professionnelle pour les professions libérales employant moins de 5 salariés, le taux de TVA applicables aux produits alimentaires, les dotations de l'Etat aux collectivités, etc....

## LE CANTAL AU SÉNAT

↳ **Lors du Congrès National des Maires**, Pierre Jarlier a invité les élus du département sur le stand de la Haute Assemblée en présence du président Christian Poncelet. A cette occasion, le service des collectivités locales du Sénat a présenté son site Internet destiné à l'actualité législative et réglementaire des communes ([www.carrefourlocal.org](http://www.carrefourlocal.org)).

↳ Invité au Sénat, le **conseil intercommunal des jeunes du Pays de Saint-Flour** a assisté à la séance publique au cours de laquelle Pierre Jarlier a présenté son rapport sur la loi SRU.

↳ Pierre Jarlier a organisé **une visite du Palais du Luxembourg** pour des élèves scolarisés à Aurillac, Saint-Flour, Pierrefort, et Chaudes-Aigues.

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TIC)

↳ **TIC** : Pierre JARLIER était intervenu auprès du Gouvernement pour solliciter la mise en place d'une interconnexion forfaitaire illimitée au meilleur coût. A la demande des pouvoirs publics, **France Telecom** s'est inspiré des autres opérateurs européens, pour proposer aux internautes des **offres forfaitaires illimitées à des tarifs inférieurs à 200 frs par mois**.

↳ Le sénateur a effectué un stage auprès d'**America On Line (A.O.L)**, leader mondial des fournisseurs d'accès à Internet, dans le cadre des stages en entreprise, destinés à rapprocher les sénateurs des

acteurs économiques.

↳ **Téléphonie mobile** : Pierre JARLIER a fait partie de la délégation des sénateurs du Massif Central, reçue par le Premier Ministre afin d'attirer son attention sur la nécessité de développer les TIC dans les régions les moins couvertes. A la suite de cette rencontre, le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le développement du territoire, a considéré le Massif Central comme "zone prioritaire", et a décidé d'affecter 500 millions de francs pour développer ses réseaux de téléphonie mobile.



PIERRE JARLIER A SUIVI UN STAGE AUPRÈS D'AOL, LEADER MONDIAL DES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET



## LE CANTAL AU SALON DE L'AGRICULTURE

*Lors du salon international 2002, Pierre Jarlier s'est exprimé sur la nécessaire reconnaissance de l'agriculture de montagne par l'U.E, au cours d'un débat animé par le président de la commission "Montagne" de la FNSEA et par Michel Barnier, Commissaire Européen chargé des politiques régionales.*

Le sénateur du Cantal qui est aussi secrétaire général de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (A.N.E.M) a souligné la nécessaire prise en compte des **spécificités de la montagne** dans la prochaine politique des **fonds structurels européens** après 2006. En effet, aujourd'hui, l'U.E retient des critères régionaux qui s'avèrent parfois inadaptés aux difficultés des territoires de montagne. Ainsi, pour la période 2000-2006, l'Auvergne a été retenue au titre de l'Objectif 2 : or le Cantal, sélectionné sur des critères départementaux, aurait été éligible à l'Objectif 1 qui accorde des aides nettement plus importantes. Par ailleurs, sur le plan agricole, Pierre Jarlier a souhaité l'ouverture des discussions sur la filière bovine à un niveau européen en vue de la **reconnaissance de la spécificité des élevages de montagne** et plus largement du bassin allaitant. Il a également insisté sur la reconnaissance par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) de critères de qualité (AOC, IGP ou certifications). Dans son intervention, Michel Barnier, conscient des difficultés évoquées par le sénateur, a fait part de son intention de proposer les critères territoriaux dans la distribution des fonds structurels européens dont les orientations seront arrêtées dès 2003 et appliquées à partir de 2006.

## MOBILISATION AUTOUR DE LA CRISE BOVINE

DEVANT LA CRISE AGRICOLE SANS PRÉCÉDENT QUI FRAPPE NOTRE DÉPARTEMENT À LA SUITE DE L'ESB, DE LA FIÈVRE APHTEUSE ET DES CRISES DU BROUTARD, PIERRE JARLIER, FORTEMENT PRÉOCCUPÉ PAR LA DÉTRESSE DE L'ÉCONOMIE RURALE, A MULTIPLIÉ SES INTERVENTIONS POUR OBTENIR D'URGENCE UN ENGAGEMENT CONCRET DES POUVOIRS PUBLICS AUPRÈS DES ÉLEVEURS.

**C'**est devant ses collègues du Massif Central que Pierre Jarlier a réclamé des aides pour compenser les pertes d'exploitation et des **mesures de dégageant immédiat des marchés**. Il a également précisé que seule **une maîtrise de la production** et une agriculture **diversifiée et qualitative** garantirait à l'avenir un niveau de prix équitable et rémunérateur pour tous. Une délégation du **groupe de l'Union Centriste du Sénat** a ensuite été reçue par le ministre de l'agriculture. Dès le 7 janvier,

Jean GLAVANY annonçait un **plan de solidarité d'un montant d'1 milliard de Frs sur 5 ans, ciblé sur les élevages de taille réduite et ne bénéficiant que faiblement des aides européennes de soutien du revenu**. Mais 60% des éleveurs du Cantal sont exclus du dispositif dont 1700 spécialisés en viande... C'est pourquoi les parlementaires poursuivent leurs interventions auprès des pouvoirs publics afin que les difficultés spécifiques de notre agriculture cantalienne soient mieux prises en compte.

## L'ICHN ET LES CTE AU CŒUR DU BUDGET 2002

**L**ors de la discussion générale du budget de l'agriculture, Pierre Jarlier est intervenu en faveur des deux dispositifs essentiels à la survie des agriculteurs de montagne et au maintien de l'économie rurale : les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (I.C.H.N) et les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). S'agissant des **ICHN**, le sénateur a obtenu du Gouvernement, l'assurance de **200 millions de frs supplémentaires pour l'année 2002**. Quant aux **CTE**, mesure phare de la loi d'orientation agricole de juillet 1999, Pierre Jarlier a souligné l'urgence d'en **simplifier les modalités, et d'augmenter aussi bien leur plafond d'aide que leur nombre**.

## UN SÉNATEUR À VOTRE ÉCOUTE

### Un Sénateur proche des élus

**Des réunions de travail régulières :** Pierre Jarlier a rencontré les élus de nombreux cantons : à Ruynes, Faverolles et Védrières-Saint-Loup pour la mise en place d'un projet de territoire sur la communauté de communes Margeride-Truyère, à Mauriac sur l'intercommunalité et la réforme de la démocratie de proximité, à Saint-Paul-des-Landes, à Saint-Simon et à Calvignat sur les dossiers de programmation des fonds structurels européens, ou encore au Vigeant sur la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains. Avant l'été, il rencontrera les élus des secteurs de Maurs et de Laroquebrou.

Des questions concrètes d'actualité législative ainsi que les préoccupations des élus sont directement abordées avec le Sénateur lors de ces réunions.

Un soutien au développement local :

Depuis 1999, les fonds de réserve parlementaire attribués par le Ministère de l'Intérieur à Pierre JARLIER ont permis de soutenir les projets structurants de 6 communautés de communes et de plus de 30 communes sur l'ensemble de notre département.



VISITE DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE DE VALUÉJOLS SUR LE CANTON DE SAINT-FOUR SUD AVEC VINCENT DESCOEUR, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

### Une information régulière des élus

Des notes de synthèse sont adressées régulièrement aux élus, et sont également disponibles à la permanence notamment : les fonds structurels européens, la loi SRU, les ABF, le délit non intentionnel, le cumul des mandats et la

parité, la sécurité quotidienne, le M.U.R.C.E.F, le montant des indemnités compensatoires I.C.H.N, la PAT, l'A.P.A, la démocratie de proximité, les marchés publics, le dispositif emplois-jeunes.

### Un réseau de compétence au service des élus

Tout sujet intéressant les élus peut faire l'objet d'une recherche par les assistants parlementaires : points de droit, questions d'actualité législative, appui à la constitution de dossiers de subventions, informations sur les fonds européens. Une équipe de 4 assistants basés dans le Cantal et à Paris est à votre disposition pour tout sujet concernant les collectivités locales et des permanences sont organisées sur les arrondissements d'Aurillac, Mauriac et Saint Flour.



CHRISTIAN PONCELET DÉCOUVRE LE RÉSEAU INTERNET "CYBERCANTAL" À SAINT-FOUR

### Accueil du président du Sénat

Après Ydes et Aurillac, Christian Poncelet a été accueilli à Saint Flour, notamment au centre de ressource "Cybercantal" situé au Collège Blaise Pascal. Il a ensuite rencontré en marie les élus locaux sur le thème du "développement rural et des nouvelles technologies".

### MARSEILLE

Le conseil intercommunal des jeunes du Pays de Saint Flour a été reçu à Marseille par le sénateur maire Jean-Claude Gaudin, membre avec Pierre Jarlier, de la commission des lois du Sénat. Les invités ont découvert la cité phocéenne avant d'assister à un match de football opposant l'OM à Sedan !

### Parc Régional de Margeride

Depuis plus de trois ans, Pierre Jarlier s'est engagé fortement aux côtés de Jacques Blanc et des élus locaux pour la création de ce Parc. En février 2002, après plusieurs réunions préparatoires qui associaient des représentants de chaque département concerné (Cantal, Haute-Loire, Lozère), une étude prospective lancée par le Conseil régional Languedoc-Roussillon a été confiée au CNRS pour identifier le territoire pressenti et sa cohérence géographique, culturelle et économique. Sur la base des conclusions de cette étude, le périmètre projeté du Parc sera validé par les Conseils généraux. Les 2 Conseils régionaux de Languedoc-Roussillon et d'Auvergne, auront ensuite à se prononcer sur l'opportunité de la création du Parc régional de Margeride. A la suite de ces démarches, un syndicat mixte de préfiguration du Parc pourrait être constitué pour préparer sa création effective qui peut constituer une nouvelle chance de développement pour ce territoire en difficulté.

### Programme Vallée du Lot

Ce programme interrégional contractualisé avec l'Etat et soutenu par le Conseil général pour la période 2000-2006 comporte une dotation de 762 245 euros de crédits FNADT pour le département. Il s'articule autour de 2 axes majeurs qui concernent le Cantal : l'appui aux filières touristiques majeures, la préservation et la valorisation de l'environnement. 400 000 habitants répartis sur 590 communes, 5 départements et 4 régions sont concernés par cette démarche. Pour le Cantal, les collectivités locales et les porteurs de projets situés sur le bassin versant de la Truyère, de la Margeride à la Châtaigneraie, seront bénéficiaires de ce programme majeur de développement.

**POUR JOINDRE VOTRE SÉNATEUR**

#### PARIS

Palais du Luxembourg - 15 rue de Vaugirard - 75 291 Paris Cedex 06

Tél : 01 42 34 28 31 - Fax : 01 42 34 42 11

#### CANTAL

1 place d'Armes - BP 36 - 15102 Saint-Flour Cedex - Tél : 04 71 60 98 78

Fax : 04 71 23 87 23 - Par e-mail : Pierre-Jarlier@wanadoo.fr